



EUROREGIO

Pirineus Mediterrània
Pyrénées Méditerranée
Pirineos Mediterráneo

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Procédure Adaptée en application des articles L 1111-1, L 2123-1, L 2124-1 à 4, L 2131-1, L 2132-1 et 2, L 2183-1 et R 2123-4 à 6 du Code de la Commande Publique du 1^{er} Avril 2019

Consultation pour la sélection d'un prestataire pour le Plan de Reproduction du projet
WAT'SAVEREUSE

FA 22221 – LIFE19 GIE/FR/001013 – B.6

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES



1	INTRODUCTION	3
2	ANTECEDENTS	3
3	OBJECTIFS ET CONTENUS DU PROJET	3
4	OBJECTIFS ET CONTENU SPECIFIQUE	3
5	CALENDRIER ET DELAIS D'EXECUTION	4
6	PROPOSITION	4
7	EVALUATION	4
8	PIECES CONTRACTUELLES DU MARCHE :	4
8.1	MODE DE PASSATION ET FORME DE MARCHE :	4
8.2	ORDONNATEUR	4
9	CONFIDENTIALITE	5



1 Introduction

L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée GECT, membre du consortium du projet WAT'SAVEREUSE « Tourism sector awareness raising on water saving and reuse legislation » financé par l'UE au sein du programme LIFE, demande des propositions à des consultants pleinement qualifiés afin de travailler avec l'équipe technique de l'Eurorégion pour l'élaboration du Plan de reproduction du projet liée au livrable inclus dans le projet WAT'SAVEREUSE.

2 Antécédents

Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT), l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée est dénommé ci-après l'EPM. Créé en 2009, l'EPM est un établissement public de droit français de type syndicat mixte ouvert et régi par le Règlement UE n° 1302/2013.

Acteur de la coopération territoriale européenne, l'EPM est composée de la Generalitat de Catalogne, du Gouvernement des Iles Baléares, et de la Région Occitanie. L'équipe de l'EPM est d'une dizaine d'agents et son budget de fonctionnement annuel est de l'ordre de 1,5 million d'euros.

La gouvernance de l'EPM est assurée par une présidence tournante entre les trois membres tous les 2 ans. Une présentation complète de l'établissement, de ses missions, et de son fonctionnement est disponible à l'adresse suivante : <https://www.euroregio.eu/fr/>

3 Objectifs et contenus du projet

Le projet WAT'SAVEREUSE a pour but global d'expliquer les avantages de la législation sur l'eau et des initiatives nationales pour promouvoir l'économie circulaire dans la consommation d'eau, en particulier dans le secteur du tourisme, en ciblant à la fois les économies d'eau et la réutilisation de l'eau, avec un accent particulier sur l'environnement méditerranéen. Le projet contribuera à atténuer le problème environnemental identifié, à savoir la pénurie d'eau et la sécheresse, en menant des campagnes de sensibilisation éclairées s'adressant à 4 groupes cibles et en définissant de meilleures politiques avec un impact clair. Dans notre cas, des actions pour atteindre les objectifs seront nécessaires principalement aux niveaux national, régional et local, créant une appropriation commune des buts et objectifs communs et garantissant des conditions de concurrence équitables pour les entreprises et les pouvoirs publics. Les membres qui participent au projet sont : l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée GECT (France), l'Agència Balear de l'Aigua i la Qualitat Ambiental- Govern de les Illes Balears (Espagne), l'Agència Catalana de l'Aigua (Espagne), l'Agence de Développement Économique d'Occitanie (France), l'Agència d'Estratègia turística de les Illes Balears (Espagne), le Pôle Mondial de compétitivité eau (France), le Cluster de la Industria química de les Illes Balears (Espagne), Catalan Water Partnership et la Fundació EURECAT (Espagne).

4 Objectifs et contenu spécifique

L'élément d'élaboration devra être travaillé dans le cadre du projet LIFE WAT'SAVEREUSE.

Objectifs et contenu spécifique de chaque document :

Le plan de réplication fait partie du livrable **B.6 - Replication and Transferability Plan - LIFE 2019 WAT'SAVEREUSE** "Tourism sector awareness raising on water saving and reuse legislation" (sensibilisation du secteur du tourisme à la législation sur l'économie et la réutilisation de l'eau).

- Il s'agit du document de base dans lequel le plan général de réplication du projet LIFE WAT'SAVEREUSE doit être élaboré, en mentionnant à la fois les phases de reproductibilité et de capitalisation. Ce document doit aider les régions de



reproduction à avoir un accès clair et concis afin que tous les territoires suivent la même ligne, en tenant compte de chaque contexte territorial. Nous fournirons un document méthodologique et des matériaux complémentaires, des outils, des supports de communication du projet pour compléter l'information du livrable.

Référence du projet à intégrer dans tous documents : LIFE19 GIE/FR/001013.

L'objectif principal de ce livrable est que le projet WAT'SAVEREUSE puisse être facilement reproduit dans les différents pays d'expansion.

5 Calendrier et délais d'exécution

Deux livrables doivent être rédigés qui jouent un rôle parallèle mais son contenu dans deux documents différents et séparés. Le premier livrable est : **B.6 - Plan de réplication et de transférabilité - LIFE 2019 WAT'SAVEREUSE** - Le plan de reproductibilité, qui doit être achevé d'ici fin septembre 2023.

Des mises à jour seront faites avec le fournisseur de ce document jusqu'à la fin du projet.

6 Proposition

L'entreprise enverra une proposition technique et économique qui correspond aux objectifs présentés. En outre, les temps d'exécution prévus.

7 Evaluation

Nous prendrons en considération l'offre économique, la qualité de proposition et le délai d'exécution.

8 Pièces contractuelles du marché :

- Le présent cahier des charges et ses annexes le cas échéant
- Le mémoire du candidat retenu
- Le devis du candidat retenu

8.1 Mode de passation et forme de marché :

Marché public passé selon la procédure adaptée en application des articles L-1111-1, L-2131-1, L-2124-1 à 4, L-2132-1, L-2132-2, L-2183-1 et de l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique du 1^{er} avril 2019.

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Monsieur le secrétaire général de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée Xavier BERNARD-SANS ou son représentant par délégation

8.2 Ordonnateur

Monsieur le Président ou son représentant par délégation

Comptable public assignataire des paiements :

Madame le payeur régional d'Occitanie



9 Confidentialité

Tous les documents transmis par l'Eurorégion GECT Pyrénées-Méditerranée au prestataire ou conçus par le prestataire pour la mise en œuvre des missions présentées dans le cahier des charges sont la propriété exclusive du pouvoir adjudicateur.

Ils ne sont par ailleurs pas considérés publics tant qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une validation définitive et d'une autorisation par l'Eurorégion GECT Pyrénées-Méditerranée. Dans le respect des clauses de confidentialité, toute communication à un tiers d'un de ces documents devra faire l'objet d'une autorisation écrite de l'Eurorégion GECT Pyrénées-Méditerranée.

Fait à....., le.....

Signature du candidat accompagnée du cachet de l'entreprise à retourner avec l'offre

